



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Compte-rendu détaillé

Présents : M. P. SÉDARD - Mme R. COCHET - Mme M. GEORGET – Mme M-L PINGARD – M. E. ALAMAMY- Mme P. DUPUIS -Mme E. NOËL - Mme M. GOTIN - M. P. CHAREIL – F. AUZANNEAU - M. D. ROUSSAUX

Absent représenté : M. G GEOFFROY par M. P. SÉDARD

Absents excusés : M. Y. LERAY - M. C. GHIS - Mme A. ADJELI – Mme C. FOURIS

oooooooooooooooooooooooooooo

M. Patrick Sédard, Vice-Président du CCAS ouvre la séance à 20h00

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1– Approbation du compte gestion 2021 – Budget principal du CCAS

Monsieur le Trésorier Principal présente le compte de gestion du CCAS de l'exercice 2021 (annexe n° 1) qui comprend les comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer.

Le compte est identique au niveau de la balance au compte administratif 2021 (voir annexe 2). Il peut être approuvé sans observation, ni réserve.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2 – Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget principal du CCAS

Le compte administratif 2021 peut être résumé par le tableau de la balance générale (voir annexe 2).

Il s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011- Charges à caractère général	132 068.09 €
012- Frais de personnel et charges assimilés	406 847.05 €
65- Autres charges de gestion courante	17 950.79 €

Recettes

013- Revenus de gestion courante	25 262.50 €
70- Ventes produits fabriqués, prestations de services	136 206.91 €
74- Dotation, subventions et participations	367 135.29 €
75- Autres produits de gestion courante	204.94 €
77- Produits exceptionnels	13 470.27€
002- 01 Résultat reporté exercice 2020	64 620.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

16- Emprunts et dettes assimilées 277 €

Recettes

Résultat reporté exercice 2020 303.94 €

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de **50 061.66 €** qui se décompose en :

- **50 034.72 € en** section de fonctionnement
- **26,94 €** en section d'investissement.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 3 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget principal du CCAS

Il est proposé que la somme de **50 034.72 €** soit reportée en recettes de fonctionnement et **26,94 €** en recettes d'investissement.

Ces sommes correspondent aux résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2021.

Elles seront intégrées au budget primitif 2022 et pourront ainsi au cours de l'exercice être utilisées pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement en cas de besoin.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 4 : Vote du Budget primitif 2022 – Budget principal du CCAS

Le vote du compte administratif et la reprise de l'excédent de l'année 2021 ayant été approuvés lors de la séance du 14 avril 2022, les résultats peuvent être intégrés au budget 2022, suite à la présentation des orientations budgétaires lors du conseil d'administration de février 2022.

Il est donc proposé de voter le budget primitif conformément aux orientations budgétaires, telles que rappelées ci-dessous par service :

Le budget global du CCAS s'élève à 605 048.14 euros.

En section de fonctionnement

- **Les frais de personnel :**

Le BP est construit sur l'hypothèse d'une masse salariale de 397 836.20 euros en incluant les variations mécaniques incontournables liées :

- À l'effet report de l'augmentation du SMIC fixée à +2,24 % au 1^{er} octobre 2021 et à une prévision de revalorisation du SMIC de +1,15 % au 1^{er} janvier 2022,
- Aux évolutions générales liées aux taux de contribution : maintien des taux précédents,
- Aux augmentations individuelles, soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations des avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes 2022 comme des effets reports de l'année 2021.

Pour 2022, l'effort de minoration du recours aux vacances, heures supplémentaires et complémentaires devra être maintenu.

- **Les dépenses à caractère général :**

1. Le portage de repas → 93 100 €

En 2021, le CCAS a livré 14 075 repas et 1 535 collations

Pour 2022, le service ayant atteint sa capacité maximum de livraison, avec environ 50 repas livrés par jour, les dépenses inscrites au BP seront donc stables.

Le budget a été élaboré sur la base de 14 200 repas et 1 500 collations servis.

2. Les animations seniors → 44 895 €

La somme de **44 895** euros comprend : **18 395 €** pour l'animation des seniors au quotidien et **26 500 €** pour les cadeaux de fin d'année.

Le BP 2022 prévoit :

- ✓ Reconduction des animations : ciné-club, sorties...
- ✓ Augmentation du nombre de seniors de + de 70 ans pouvant prétendre à un colis de fin d'année
- ✓ Poursuite des activités sur l'année 2022 : ateliers gym, tai-chi, animations mémoire, sorties, rencontres chantantes, rencontres avec les résidents des 2 EHPAD de la commune, travail en commun sur certains ateliers avec Trait d'Union.
- ✓ Initiation au numérique
- ✓ Poursuite de la sophrologie et des ateliers de danse en ligne
- ✓ Poursuite des actions intergénérationnelle avec les crèches, centre de loisirs...

3. Les aides sociales → 42 364 €

La somme de **42 364 €** se décompose en **8 864 €** destiné au fonctionnement du service des aides sociales et de **33 500 €** pour les aides financières attribuées par le conseil d'administration.

- **Les recettes.**

La subvention de la commune s'élève à **402 386.48 €** (379 820.32 € au BP 2021), la subvention de la commune est en augmentation par rapport au BP 2021.

Cette augmentation est en lien avec l'excédent de fonctionnement dégagé en 2021 (50 034.72 €) qui est moins important que l'année précédente. Toutefois il convient de noter que la subvention de la commune n'a pas été versée dans sa totalité en 2021.

Les recettes du portage sont estimées à **122 500 €**

Les recettes de l'animation seniors sont estimées à **13 200 €**

L'objectif principal de ce budget 2022 restera le maintien de la qualité de service et des prestations essentiels pour les habitants tout en maîtrisant la masse salariale et en réduisant les dépenses de fonctionnement chaque fois que cela est possible afin de s'orienter vers un maintien ou une diminution des subventions communales.

Le budget principal du CCAS 2022 s'équilibre donc ainsi qu'il suit :

Budget M14

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 605 021.20 €
Recettes : 605 021.20 €

INVESTISSEMENT

26.94 €
26.94 €

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 5 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe du CCAS : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Il est rappelé que le budget du CCAS s'établit en un budget principal concernant les services :

- Aides sociales,
- Séniors (portage de repas et animations),

Et en un budget annexe (M22) concernant le service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Monsieur le Trésorier Principal présente le compte de gestion du budget annexe M22 du service d'aide et d'accompagnement à domicile de l'exercice 2021 qui comprend les comptes de tiers, l'état de l'actif et du passif ainsi que les états des restes à recouvrer et à payer.

Le compte est identique au niveau de la balance au compte administratif 2021 (voir annexe 3). Il peut être approuvé sans observation, ni réserve

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 6 Approbation du compte administratif 2021 – Budget Annexe du CCAS – Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le compte administratif 2021 peut être récapitulé par le tableau de la balance générale (voir annexe 4).

Il s'établit ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011- Dépenses afférentes à l'exploitation	13 833.46 €
012- Dépenses afférentes au personnel	522 134.80 €
016- Dépenses afférentes à la structure	18 812.74 €

Recettes

018- Autres produits relatifs à l'exploitation	562 347.02 €
012- Produits financiers	444.58 €
002-Résultat reporté exercice 2020	25 740.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de dépense d'investissement.

Recettes

49 –Provisions pour dépréciation cpte de tiers	757.62 €
--	----------

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de **34 508.57 €** qui se décompose en :

- 33 750.95 € en fonctionnement.
- 757.62 € en investissement

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 7 Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Annexe du CCAS – Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Il est proposé que la somme de **33 750.95 €** soit reportée en recettes de fonctionnement et que la somme de **757.62 €** soit reportée en section d'investissement.

Ces sommes correspondent aux résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2021.

Elles seront réintégrées au budget primitif 2022 et pourront ainsi au cours de l'exercice être utilisées pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement en cas de besoin.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 8 : Vote du Budget primitif 2022 – Budget Annexe du CCAS – Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le vote du compte administratif et la reprise de l'excédent ayant donné lieu à délibération lors de la séance du 14 avril 2022, ils peuvent être intégrés au budget primitif 2022 du service du SAD.

Par conséquent, il est proposé de voter le budget primitif conformément aux orientations budgétaires, telles que présentées en conseil d'administration en février 2022.

Le budget global du SAD s'élève à 664 038 €, il a été élaboré sur la base de 18 000 heures réalisées.

En section de fonctionnement

- **Les frais de personnel :**

Le BP est construit sur l'hypothèse d'une masse salariale de **617 325** euros en incluant les variations mécaniques incontournables liées :

- À l'effet report de l'augmentation du SMIC fixée à +2,24 % au 1^{er} octobre 2021 et à une prévision de revalorisation du SMIC de +1,15 % au 1^{er} janvier 2022,
- Aux évolutions générales liées aux taux de contribution : maintien des taux précédents,
- Aux augmentations individuelles, soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations des avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes 2022 comme des effets reports de l'année 2021.

- **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante → 26 536 €**

Ces dépenses sont consacrées au fonctionnement du service et notamment aux frais liés à l'utilisation de la télégestion

- **Les dépenses afférentes à la structure → 20 177 €**

Ces dépenses comprennent notamment :

- Les frais de formations des aides à domicile → 10 052 €
- La cotisation à la fédération UNA → 2 800 €
- La maintenance des logiciels → 5 172 €

- **Les recettes → 427 266.06 €**

Les recettes se composent notamment :

- ✓ Dotation du Conseil Départemental → 195 000 €
- ✓ Participation des bénéficiaires → 180 000 €
- ✓ Participation des caisses de retraite → 30 000 €
- ✓ Atténuation de charges → 15 000 €
- ✓ Remboursement prime inflation → 2 800 €
- ✓ Produits exceptionnels → 4 000 €
- ✓ Remboursement CNAS → 466.06 €

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le budget du Service d'Aide à Domicile peut être arrêté à la somme de **664 038 €** en dépenses et en recettes. Compte tenu du montant de l'excédent de fonctionnement constaté (**33 750.95 €**), le montant de la subvention de la commune pour l'équilibre du budget est fixé à : **203 020.99 €** (182 889.65€ en 2021) voir détail du budget ci-annexé.

En section d'investissement

Le budget s'équilibre à 757.62 € en dépenses et en recettes.

Vote à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 9 Attribution des aides facultatives

Présentation : M. Patrick Sédard, Vice-Président du CCAS

Aides financières : 3 dossiers présentés – 3 dossiers acceptés

3 dossiers : Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0

DÉCISION						
	Dossiers présentés	<i>Partiel</i>	<i>Rejet</i>	<i>Prêt</i>	<i>Report</i>	Dossiers acceptés
Alimentation		0	0	0	0	0
Assurances		0	0	0	0	0
CAP		0	0	0	0	0
Divers		0	0	0	0	0
Eau		0	0	0	0	0
Energie	1	0	0	0	0	1
Formation		0	0	0	0	0
Handicapé		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	0
Loyer	1	0	0	0	0	1
Municipalité	1	0	0	0	0	1
Obsèques		0	0	0	0	0
Régul.charges		0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0
Transport		0	0	0	0	0
Taxes		0	0	0	0	0
TOTAL	3	0	0	0	0	3

Montant total sollicité : 1087.27 €

Montant total accordé : 1087.27 €

INFORMATIONS :

- CAP du mois de mars : 1419 €

La séance est levée à 21h00

oooooooooooooooooooooooooooo